

Longueur parcours

- ▶ 1^{ère} catégorie : 2,2 Km
- ▶ 2^{ème} catégorie : 2,3 Km



**AAPPMA «La Librette et l'Oise»
de GERGNY**
Actualisation : Saison 2023

Domaine privé / Non réciprocaire



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

Légende cartographique

- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
- Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
- Linéaire classé en « No-Kill »
- Linéaire mixte « AAPPMA Etréaupont »
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- XXX**
Réserve
25m-50m
Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)



250 m



Le parcours de pêche sur l'Oise, (750m en amont et 900m en aval de la frayère Les Warnelles) est classés en No-Kill pour la Truite fario (*Salmo trutta*), l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*), et le Brochet (*Esox lucius*).

Linéaire mixte
AAPPMA Etréaupont

Frayère à brochets
« Les Warnelles »
Réserve de pêche
Totalité de l'annexe

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

*Veillez vous référer
au règlement intérieur
de l'AAPPMA*